

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-84/SG/CG portant vréation d'un camp pénal.

n° 72-84/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
19 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un camp pénal pour cent condamnés en moyenne est ouvert dans la zone de Kher Ambado-Dammerjog. Art. 2. — L'adjoint au régisseur de la Prison civile de Djibouti est responsable, sous l'autorité du Chef de District, Directeur de la Prison, du camp susvisé aui est rattaché administrativement à la Prison civile de Djibouti. Art. 3. — La nourriture sera fournie par la Prison de Djibouti. Art. 4. — Les condamnés affectés au Camp pénal seront cemployés aux travaux d'aménagement d'intérêt général.